

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2016

Nombre de membres en exercice : **23**  
Quorum : 12  
Nombre de membres présents : **19**  
Date de la convocation : **28/11/2016**

Secrétaire de séance : **Mme Nathalie BRIONNET**

Le Cinq Décembre Deux Mille Seize, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Étaient présents :**

Mme PELTIER, M. BRILLAUD, M. LOUIS, M. COUSIN, Mme ECLERCY, M. GAINANT Adjoints  
M. MAUZÉ, Mme HENROTTE, Mme ALBERT, M. HAMACHE - Conseillers Municipaux délégués  
Mme HAIE, Mme MARTIN, Mme DERRÉ, Mme BRIONNET, M. NERISSON, M. COTTET, M. COYRAULT, M. BOISSEAU, Mme BROCHARD formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

**Pouvoirs** : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

<b>MANDANTS</b>	<b>MANDATAIRES</b>
Mme VERRIER	Mme ALBERT
M. DARDILLAC	M. BRILLAUD
Mme DUMUIS	Mme BRIONNET
M. BARRAULT	M. COYRAULT

**Assistaient également à la séance** : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,  
Mme DORAT Adjoint Administratif Principal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 Novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est immédiatement abordé :

### **FINANCES**

#### **APPROBATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS POUR L'ANNÉE 2017**

Madame le Maire rappelle qu'il est d'usage de réexaminer les tarifs des services publics pour l'année 2017. Ces tarifs concernent les locations des salles, de petits matériels, les concessions dans le cimetière et le centre de loisirs.

Madame le Maire propose de revoir ces tarifs lors de l'examen du budget 2017 et décide de reporter cette décision.

### **Délibération :**

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

Madame le Maire propose d'examiner les tarifs des services publics pour l'année 2017.

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour cette année. Les tarifs sont donc les suivants :

## TARIFS DES SALLES

	Givray	Jean Monnet	Violet	Rotonde
<b>Une soirée (18h00 – 8h00) Sans manutention/nettoyage fait</b>			<b>18h00 à Minuit</b>	
✓ Associations ligugéennes	62 €	0€	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	72 €	62 €	52 €	42 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	155 €	62 €	72 €	72 €
✓ Associations, CE et personnes extérieures	351 €	75 €	150 €	150 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	335 €			
- Hors Commune	688 €			
<b>Une Journée (8h00 – 8h00) Sans manutention/nettoyage fait</b>			<b>8h00 à Minuit</b>	
✓ Associations ligugéennes	62 €	0€	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	155 €	62 €	62 €	62 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	310 €	62 €	130 €	130 €
✓ Associations, CE et personnes extérieures	586 €	150 €	292 €	292 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	568 €			
- Hors Commune	1 168 €			
<b>Un Week-end (du Vendredi 18h00 au Lundi 8h00) Sans manutention/nettoyage fait</b>			<b>Avec arrêt à minuit</b>	
✓ Associations ligugéennes	130 €	0€	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	311€	130 €	130 €	125 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	516 €	130 €	258 €	258 €
✓ Banquet annuel Anciens Combattants 11 Novembre	0 €			
✓ Associations, CE et personnes extérieures	958 €	292 €	584 €	584 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	930 €			
- Hors Commune	1 561 €			

### AUTRES TARIFS

Caution pour la location du four de Violet (Uniquement pour les associations Ligugéennes) :  
**1 000 Euros**

### TARIFS DES TABLES ET CHAISES

✓ **1,00 € par chaise et 3,00 € par table** lorsque les services techniques doivent transporter celles-ci d'un lieu à un autre.

Exceptions : fêtes de quartiers et associations Ligugéennes qui ne payeront pas, mais, devront envoyer un certain nombre de personnes pour la manutention des chaises (chargement et déchargement du camion).

✓ **11,50 € pour la location d'une table ronde** disponible uniquement dans le cadre d'une location de la salle de Givray (20 tables).

Exceptions : associations Ligugéennes et habitants de la Commune

## TARIFS DU CIMETIÈRE

### CIMETIÈRE : Caveau de 2 places

#### ◆ Concession

✓ Trentenaire	197 Euros
✓ Cinquantenaire	300 Euros

#### ◆ Concession sur les emplacements récupérés par la Commune

Nécessité de fixer un tarif différent pour le cimetière n°2 où des Ligugéens souhaitent acquérir des concessions récupérées par la Commune (suite à abandon).

La vidange de ces concessions nécessite des consultations tarifaires qui n'ont rien à voir avec les tarifs d'un marché public.

✓ Trentenaire	298 €
✓ Cinquantenaire	400 €

#### ◆ Fosse commune

✓ Le premier mois	18 Euros
✓ Par jour supplémentaire	5 Euros

### COLUMBARIUM : Case pour 4 urnes

✓ Dix ans	228 Euros
✓ Trente ans	412 Euros
✓ Cinquante ans	682 Euros
✓ Ouverture de case	62 Euros
✓ Dispersion des cendres et apposition d'une plaque	42 Euros

### CAVEAUX A URNES

✓ Dix ans	228 Euros
✓ Trente ans	412 Euros
✓ Cinquante ans	682 Euros

### FOURNITURE DE CAVEAUX

✓ 1 place	1 212 Euros nets
✓ 2 places	1 515 Euros nets

## TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DU DOMAINE DE GIVRAY

### Enfants de Ligugé

Quotient familial	Journée		½ journée		Semaine	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
<b>QF 1 &lt; 500</b>	7,20 €	4,15 €	5,15 €	2,15 €	35,85 €	20,70 €
<b>501 &lt; QF2 &lt; 700</b>	8,70 €	5,65 €	6,20 €	3,20 €	43,50 €	28,30 €
<b>701 &lt; QF3 &lt; 1040</b>	10,70 €	7,70 €	7,80 €	4,80 €	53,50 €	38,50 €
<b>1041 &lt; QF4 &lt; 1350</b>	12,70 €	9,70 €	9,10 €	6,10 €	63,70 €	48,50 €
<b>1351 &lt; QF5 &lt; 2160</b>	13,95 €	10,90 €	10,00 €	7,00 €	69,70 €	54,60 €
<b>2161 &lt; QF6</b>	15,35 €	12,30 €	10,60 €	7,60 €	76,80 €	62,00 €

### Enfants de Saint-Benoît (\*)

(Participation intercommunale pour les vacances et les mercredis libérés = 17 €-QF + 5 €)

(Participation intercommunale pour les mercredis ½ journées = 12,20 €-QF + 2,5 €)

Quotient familial	Journée		½ journée	Semaine	
	Avec repas	Sans repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
QF 1 < 500	7,90 €	4,85 €	5,85 €	39,50 €	24,25 €
501 < QF2 < 700	9,60 €	6,60 €	7,10 €	48,00 €	33,00 €
701 < QF3 < 1040	11,80 €	8,80 €	8,90 €	59,00 €	44,00 €
1041 < QF4 < 1350	14,00 €	11,00 €	10,40 €	70,00 €	55,00 €
1351 < QF5 < 2160	15,35 €	12,30 €	11,40 €	77,00 €	62,00 €
2161 < QF6	16,90 €	13,85 €	12,10 €	84,00 €	70,00 €

### **Enfants du Grand Poitiers et autres communes (\*)**

(Pas d'application des quotients, pas de participation des Communes)

	Journée		Semaine	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
Journée	22,50 €	19,50 €	110,00 €	96,00 €
½ journée	13,50 €	11,00 €	66,00 €	56,00 €

(\*) – Les situations sans convention avec les communes (ou convention non signée), obligent l'application du tarif « GRAND POITIERS et autres communes » et nécessitent le paiement avant le service rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition des tarifs des services publics pour l'année 2017.

## **PERSONNEL**

### **CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'ajuster les mouvements de personnels de la collectivité.

Il est proposé de créer un poste de Technicien principal à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 et de supprimer un poste de technicien à temps complet pour le Directeur des Services Techniques (Loïc PIRONNET) suite à la réussite à un concours.

#### **Délibération :**

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

Madame le Maire rappelle le départ en retraite du Directeur des Services Techniques et son remplacement depuis plusieurs semaines.

Le nouveau Directeur des Services Techniques ayant réussi le concours de Technicien Principal, il est nécessaire de créer et supprimer les postes en question.

Il est donc proposer la création d'un poste de Technicien principal à temps complet et la suppression d'un poste de Technicien à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve cette création (Technicien Principal à temps complet) et cette suppression (Technicien à temps complet) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

--

Il est proposé de créer un poste d'Adjoint d'Animation à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, à temps complet pour la stagiairisation de Mélanie TEXIER qui travaille aux écoles et au Centre de Loisirs de Givray. Elle contribue également à la politique Jeunesse.

**Délibération :**

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

Madame le Maire rappelle la nécessité de mettre en adéquation les agents en activité dans la collectivité et la réglementation relative au statut de la Fonction Publique Territoriale issue de la Loi du 26 Janvier 1984.

A ce titre, il est proposé de régulariser un contrat en le transformant en poste statutaire.

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, il est créé un poste d'Adjoint d'Animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ La création d'un poste d'Adjoint d'Animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

--

Il est proposé de stagiairiser Benjamin MOUILLEBET à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 à temps complet sur un poste d'Adjoint Technique existant et non pourvu (poste de Laurent GENDRONNEAU). Un arrêté sera pris dans ce sens.

**ACCORD DE PRINCIPE POUR LE NOUVEAU FONCTIONNEMENT DES ASTREINTES**

Madame le Maire propose de modifier le fonctionnement des astreintes mis en place depuis quelques années. Elle rappelle l'organisation actuelle avec des astreintes le week-end et la semaine (sur les heures ouvrées en dehors de la période 12-13 heures). Ce dispositif n'apportait pas entière satisfaction. Il est donc proposé de fixer les astreintes du Vendredi à 17 heures au Vendredi suivant à 16 h 59. Ce dispositif a le mérite d'avoir qu'une personne d'astreinte dans la semaine et une baisse budgétaire (792 Euros). Les rotations d'agents seront plus longues avec 7 personnes (MM. DOS SANTOS – DUVERGER – MAINSON - MOUILLEBET – PIRONNET – TOUZALIN - TRILLAUD).

**Délibération :**

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

Madame le Maire rappelle la nécessité d'adapter les astreintes du personnel avec la réalité des interventions.

Dans le règlement précédent, il était mis en place une astreinte d'encadrement dans la semaine et une astreinte d'exploitation et de sécurité le week-end.

Il est proposé une astreinte d'exploitation et de sécurité sur une semaine entière (du vendredi à 17 heures jusqu'au vendredi suivant à 17 heures).

Le règlement des astreintes est proposé aux agents pour validation.

Ce règlement sera proposé pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de la Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ Le principe de cette nouvelle organisation des astreintes à compter de 2017,
- ✓ De solliciter l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la FPT de la Vienne sur le nouveau règlement des astreintes,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**AFFAIRES COMMUNALES**

Les présidents de commission sont invités à rendre compte de l'avancée de leurs travaux.

**Madame Catherine HENROTTE** rappelle l'exposition de Monsieur GARNIER à la Médiathèque du 6 au 23 Décembre 2016 sur le thème « Ligugé Mezeau 2 paroisses 1 commune ». L'inauguration aura lieu le 9 Décembre 2016 à 18 h 30. La Commission étudie actuellement la programmation 2017 pour tous les âges. Elle précise qu'une après-midi jeux (MerVeille) organisée à la médiathèque a rencontré un fort succès avec 70 personnes présentes. Cette activité sera renouvelée l'année prochaine. Madame le Maire remercie cette commission ainsi que Monsieur COLLET.

**Monsieur Dominique LOUIS** dresse le bilan de la politique jeunesse pour cette fin d'année. Il rappelle qu'il a reçu le Directeur de l'ANCRE, l'Adjoint au Maire de ST-Benoit afin de faire un bilan après 8 mois d'exercice (1<sup>er</sup> Avril au 31 Décembre 2016). Il rappelle que la Commune avait versé une subvention de 1 500 Euros à l'Ancre pour couvrir un certain nombre de dépenses liées à l'animation pour les jeunes de Ligugé. Cette subvention a couvert correctement les dépenses. 21 Ligugéens sont inscrits à l'Ancre soit 20 % des effectifs de l'association. Il souligne la nette progression de ces inscriptions. La commission est satisfaite des activités proposées. Le minibus a été peu ou pas utilisé. La convention prévoit un besoin de 200 heures d'un agent communal. Ce besoin doit être revu car cette année, les 200 heures n'ont pas été consommées (25 à 30 heures effectuées). Il est prévu de signer une nouvelle convention de mise à disposition d'équipement pour 2017.

Madame PELTIER précise qu'une réunion avec la Caisse d'Allocations Familiales aura lieu le 14 Décembre 2016 pour revoir le contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur LOUIS dresse le bilan des Chantiers de Jeunes avec 6 semaines de chantiers extérieurs (réalisation de mobilier urbain pour la Filature, peinture du City Stade, terrasse extérieure pour la salle du four), 12 semaines d'aide à l'animation, 12 semaines d'aide en cuisine et 2 semaines à la Médiathèque soit 91 semaines de séjours à des jeunes de la commune sachant que 45 adolescents ont participé à une seule semaine et les autres à plusieurs semaines. Le budget s'élève à 3 200 Euros en matériel et 4 500 Euros de cartes cadeaux et 700 Euros de frais de restauration.

Il souligne que la commune compte parmi sa population 224 jeunes entre 14 et 17 ans. Il rappelle que 21 jeunes sont inscrits à l'Ancre et que 45 jeunes ont fréquenté les chantiers ce qui représente 30 % des jeunes touchés par cette offre auprès des adolescents.

Madame le Maire remercie la commission ainsi que les services techniques et Monsieur BOMPAS.

**Madame Michelle ECLERCY** informe que grâce au minibus, elle a pu accompagner les personnes de la Maison de Retraite au marché de Noël. 8 personnes ont bénéficié de ce transport.

Elle rappelle que le Vestiaire des 4 Saisons est ouvert. Une permanence est prévue le 15 Décembre 2016. A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, il sera ouvert le 2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois et le 4<sup>ème</sup> jeudi et certains samedis avant chaque saison.

Elle rappelle que le repas des personnes âgées aura lieu le Dimanche 11 Décembre 2017 au Domaine de Givray.

**Monsieur Éric COUSIN** informe que la réception de chantier de l'école aura lieu le Lundi 12 Décembre 2016. Il reste à revoir la mise en place d'un préau. L'aménagement intérieure de la Maison des Assistantes est en cours. Le chantier des toitures est également terminé. Une adaptation de l'éclairage public est en cours. Des détecteurs d'éclairage public pourraient être installés au Gymnase (voir Grand Poitiers).

**Monsieur Jean BRILLAUD** informe que le chantier de l'Avenue de la Plage aura un peu de retard du fait des mauvaises conditions climatiques de ces derniers jours.

**Monsieur Bernard MAUZÉ** informe que la Commune de Ligugé vient de recevoir le 1<sup>er</sup> prix départemental des villes fleuries. Il précise que le panneau d'information est posé et l'alimentation électrique doit intervenir dans les prochains jours.

**Monsieur Patrice GAINANT** informe que le marché de Noël s'est très bien déroulé dans le centre bourg. Les commerçants ont organisé une soirée choucroute pour terminer cette journée festive.

**Monsieur Jean HAMACHE** informe que la nouvelle commission Hébergement touristique a trouvé un lieu pour l'implantation de structures à Givray. Le chiffrage est à venir.

### **PROJET DE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS AVEC L'ANCRE**

Monsieur LOUIS propose de réexaminer la convention de mise à disposition d'équipement avec l'Ancre de Saint-Benoit.

**Délibération :**

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la Commune de LIGUGÉ travaille avec l'Association Nature Culture Rencontres Echanges (ANCRE) de SAINT-BENOIT au sujet de la politique jeunesse. Cette collaboration s'est concrétisée en 2016 par plusieurs animations pour les jeunes grâce à la mise à disposition d'équipements (la salle du Four, le minibus, etc...).

Afin de conforter ce travail, il est proposé de reconduire cette convention de mise à disposition d'équipements pour une nouvelle année et d'y ajouter la reconduction annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'accepter le principe d'une nouvelle convention annuelle de mise à disposition d'équipements avec l'ANCRE avec reconduction tacite annuelle,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

**MISE À JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES, EXTRAMUNICIPALES ET DES DÉLÉGATIONS**

Madame le Maire rappelle que les commissions Voirie Bâtiments et Développement Urbanistique et Cadre de vie se sont regroupées pour n'en faire qu'une seule. Monsieur RUAUD a été remplacé par Monsieur BARRAULT.

**Délibération :**

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

Madame le Maire souligne qu'il est nécessaire de mettre à jour les commissions municipales, extramunicipales et des délégations suite aux démissions successives de plusieurs élus. Il est également proposé la fusion des commissions voirie/bâtiments/Réseaux et Développement urbanistique et cadre de vie en une seule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ De mettre à jour les commissions municipales, extramunicipales et des délégations suivant le tableau joint,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**VIE INTERCOMMUNALE**

**CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL (CIET) GRAND POITIERS 2016-2020**

Madame le Maire rappelle les points importants de cette convention. Elle rappelle que c'est un texte de loi qui oblige à délibérer sur cette CIET qui permettra de définir des objectifs de mixité sociale et d'équilibre du territoire à l'échelle intercommunale et à prendre en compte ces enjeux pour l'attribution des logements sociaux. Le territoire de Grand Poitiers est divisé en 39 secteurs et les objectifs sont de couvrir l'ensemble de ce territoire et d'être précis pour traiter les différentes spécificités locales.

Elle précise qu'à Ligugé, 54 logements sociaux sont construits dont 50 maisons. Ce sont des familles avec enfants qui habitent ces logements (30 % de familles monoparentales, 19 % de ménages avec des ressources inférieures à 40 % du plafond PLUS).

**Délibération :**

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

**Contexte légal**

L'article 8 de la loi "Lamy" de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit l'élaboration, sur le territoire des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sur lesquels il y a au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), d'une convention dite "Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial", qui doit définir :

1° Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

2° Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;

3° Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

Cette convention doit être élaborée par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) instituée par l'article 97 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014. Elle est l'une des conventions opérationnelles d'application du Document cadre des orientations de la CIL en matière d'attributions de logements locatifs sociaux.

Les signataires de cette convention sont l'EPCI compétent en matière d'équilibre social de l'habitat, l'Etat, les communes de l'EPCI, le département, les bailleurs sociaux propriétaires ou gérant du patrimoine sur le territoire intercommunal, Action Logement.

Cette convention doit être annexée au Contrat de Ville et à la Convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour les quartiers bénéficiant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

### **Contexte local**

Dès 2010, dans son Programme Local de l'Habitat (PLH), Grand Poitiers avait souhaité renforcer la diversité sociale dans le parc locatif public en mettant en place un accord entre les collectivités et les bailleurs sociaux présents sur le territoire, visant à la fois à l'accès au logement des ménages ayant des difficultés particulières pour se loger et à l'équilibre de l'occupation du parc locatif social des communes de l'agglomération. La mise en œuvre de cette orientation du PLH avait abouti à la signature, en novembre 2011, par Grand Poitiers, ses communes, les bailleurs sociaux présents sur son territoire et l'Etat, de la Convention intercommunale de mixité sociale (CIMS). Cette convention :

- Définit des objectifs stratégiques en matière de mixité sociale et d'équilibre au sein des communes de Grand Poitiers et des quartiers de Poitiers, en agissant sur les attributions de logements sociaux et sur l'offre de logement social ;
- Décline les orientations en matière d'attributions par quartiers de Poitiers et communes de Grand Poitiers ("fiches territoriales") ;
- Définit et met en place un certain nombre d'outils partenariaux de gestion de la demande et des attributions, pour mettre en œuvre ces orientations ;
- Instaure des instances de pilotage, notamment une Commission Intercommunale de Mixité Sociale, regroupant tous les signataires de la CIMS.

Grand Poitiers a ainsi largement anticipé les dispositions créées par l'article 97 de la loi ALUR et l'article 8 de la loi "Lamy", et la CIMS de 2011 préfigure la CIET de 2016.

Cela a permis à Grand Poitiers d'installer sa Conférence Intercommunale du Logement qui a adopté le 4 mars 2016 ses orientations stratégiques en matière d'attributions de logements sociaux et donné un avis favorable au Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD).

Il existe par ailleurs quatre QPV sur le territoire de Grand Poitiers (Trois-Cités, Blaiserie, Couronneries – Saint-Eloi, Beaulieu), pour lesquels un Contrat de Ville a été adopté le 11 juin 2015 pour la période 2015-2020. De plus le quartier des Couronneries a été retenu comme quartier d'intérêt national au titre du NPNRU, et la Convention pluriannuelle de renouvellement urbain est en cours d'écriture.

### **La Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial de Grand Poitiers**

L'objet de la Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial (CIET) est multiple :

- La mise à jour de la Convention Intercommunale de Mixité Sociale (CIMS) de novembre 2011, et notamment de ses fiches territoriales, en prenant en compte les trois piliers d'une politique de mixité sociale dans le parc social (l'environnement, le parc et son peuplement).
- La traduction contractuelle des orientations et du programme d'actions du Document cadre d'orientations en matière d'attributions et du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, via un engagement de chaque signataire :
  - o Sur les orientations adoptées collectivement lors de la CIL du 4 mars 2016 ;
  - o Sur leur mise en œuvre via le programme d'actions.
- La mise en perspective des questions de gestion de la demande et des attributions de logements sociaux par rapport aux enjeux plus larges de mixité sociale et de bien-vivre dans les quartiers et les communes, via le rattachement de la CIET au Contrat de Ville.

La Convention intercommunale d'équilibre territorial (CIET) traite donc des sujets suivants :

- Les objectifs stratégiques en matière de mixité sociale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux ;
- La traduction territoriale de ces objectifs par commune et par quartier, aboutissant à 39 "fiches territoriales" déclinant : des éléments de diagnostic, les orientations en matière d'attributions

- de logements sociaux, les orientations en matière d'action sur le parc social, les "conditions de réussite" (orientations sur l'environnement urbain du parc social) ;
- Les principes des modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre du projet de renouvellement urbain des Couronneries, qui seront précisées dans une "Charte de relogement" en cours d'écriture ;
  - Les outils de coopération entre bailleurs, collectivités, autres réservataires et associations pour la mise en œuvre des orientations en matière d'attributions et de mutations à mettre en place, développer, faire perdurer ou adapter, notamment :
    - o L'organisation du service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social, dont le détail sera défini dans une "Charte d'accueil et d'information des demandeurs de logement social" en cours d'écriture ;
    - o La gestion partagée de la demande de logement social, via en particulier le Fichier partagé de la demande (en place depuis 2011) ;
    - o La qualification et le traitement de la demande des demandeurs dont la situation nécessite un examen particulier, avec la confirmation de certains outils (Commission de réservation préfectorale, Droit au logement opposable) et la mise en place de nouveaux outils (Instance technique d'examen des cas particuliers, Accord collectif intercommunal à venir) ;
    - o Les outils de la politique de peuplement (cotation des résidences à réaliser, tableau de bord de suivi des entrées-sorties du parc social à mettre en place, dérogations préfectorales aux plafonds de ressources pour l'accès aux logements sociaux, réflexions à mener sur une nouvelle politique des loyers...) ;
    - o La gestion en flux déléguée aux bailleurs sociaux des contingents publics (Etat, Grand Poitiers) réaffirmée ;
    - o L'harmonisation du processus d'instruction des demandes de logement social en amont des Commissions d'attribution de logements (CAL), dont les modalités seront précisées dans un "Référentiel d'instruction" en cours de définition ;
    - o La transparence sur l'offre de logements sociaux disponibles à mettre en place ;
    - o L'harmonisation du fonctionnement des CAL pour assurer aux demandeurs une égalité de traitement de leurs demandes, passant notamment par la définition (en cours) d'une "Charte intercommunale des commissions d'attribution de logements.
  - La définition et l'installation d'instances de pilotage ;
  - Les modalités de suivi et d'évaluation des objectifs de la convention.

La CIL du 4 mars 2016 a été l'occasion de lancer le travail d'élaboration de la CIET. Une nouvelle réunion de la CIL le 27 mai 2016 a permis de valider les pistes de travail retenues par le groupe de travail. Un grand nombre de réunions d'échanges et de validations ont eu lieu jusqu'en octobre 2016, pour aboutir à une troisième réunion de la CIL le 3 novembre 2016, qui a adopté la CIET.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire de LIGUGÉ à signer la Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial (CIET) de Grand Poitiers, les différentes chartes prévues par la Convention pour mettre en œuvre ses orientations, ainsi que tout document à intervenir.

### **ACTUALITÉ SUR LA NOUVELLE AGGLOMÉRATION POITEVINE**

Madame le Maire rappelle les groupes de travail regroupant les 42 Maires sur les compétences, sur l'organisation et la communication. Le nom choisi pour cette nouvelle intercommunalité ne change pas : GRAND POITIERS.

Elle précise qu'un des grands principes retenus est que le point d'entrée de l'intercommunalité sera la mairie. L'idée est de monter en compétence les agents territoriaux de la collectivité pour pouvoir orienter les demandes des administrés pour garantir la proximité. Du fait de l'étendue de la zone territoriale, 4 pôles territoriaux seront créés (centre de ressources) avec un lien avec les services de Grand Poitiers.

Le Conseil Communautaire d'intégration aura lieu le 16 Janvier 2017. Le Président et les Vice-présidents seront élus lors de cette réunion (21 VP pour Grand Poitiers, 3 pour Val Vert du Clain, 2 pour Vienne et Moulière, 2 pour le Pays Mélusin et 1 pour le Pays Chauvinois.

Une dizaine de compétences sont identifiées :

- ✓ **Commission générale des finances, attractivité** (économie – agriculture – promotion du tourisme – enseignement supérieur – recherche – emploi – développement numérique),
- ✓ **Aménagement de l'espace communautaire** (PLU – équilibre social de l'habitat – politique du logement),

- ✓ **Mobilité** (transports – déplacement urbain – aire de stationnement),
- ✓ **Développement des territoires solidarité proximité** (politique de la ville – développement rural – contrat de ruralité – insertion économique et sociale – aire d'accueil des gens du voyage – prévention de la délinquance),
- ✓ **Voirie** (éclairage public – voirie),
- ✓ **Eau et assainissement**
- ✓ **Transition énergétique qualité environnementale**
- ✓ **Culture - Animation et mise en valeur du patrimoine**
- ✓ **Sports – Jeunesse et vie étudiante.**

Une conférence des Maires aura lieu régulièrement.

Les réunions du Conseil Communautaire auront lieu au Centre de Conférences de Poitiers.

--

Madame le Maire informe que l'inventaire patrimonial va être lancé à Ligugé. Ce travail sera fait en commission Petite Cité de Caractère. Monsieur MAUZÉ sera le référent pour la Commune.

--

Madame le Maire informe que la création d'une nouvelle voie et l'aménagement autour du Collège Renaudot sont en cours d'études afin de répondre aux entreprises ligugéennes qui sollicitent un accès à Ligugé. Ce projet est divisé en trois temps :

1. Aménagement du fonctionnement des feux devant le collège Renaudot,
2. Réaménagement de la sortie à l'arrière du collège (CFA), une étude est en cours et sera présentée lors d'une réunion le 14 Décembre prochain. Les travaux seront lancés en 2017,
3. Création d'une nouvelle voie entre les Iorgères et l'échangeur de l'autoroute A10 pour libérer le trafic.

#### INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Paul DEBA informe qu'il a rencontré un véhicule circulant à vive allure sur les chemins traversant le Domaine de Givray. Cette signalisation sera transmise aux services de Police.

#### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOUIS rappelle qu'il participe avec Madame BRIONNET à certaines réunions à Grand Poitiers. Il demande si les élus pourront assister à des commissions thématiques lors de la fusion de la nouvelle intercommunalité. Madame le Maire informe que des réflexions sont en cours pour intégrer des élus non communautaires aux commissions.

Monsieur MAUZÉ demande où en est le PLUI ? Madame le Maire l'informe que ce dossier est à l'ordre du jour de la prochaine Commission Urbanisme du 13 Décembre 2016. La modification sera lancée en 2018.

#### REMERCIEMENTS

L'association Canikazes 86 remercie le Conseil Municipal pour la mise à disposition du Domaine de Givray pour la course qui a eu lieu le 5 Novembre dernier où 146 participants ont profité des espaces. Il est noté que leur signalisation n'a pas été enlevé à l'issue de cette manifestation.

L'association des Parents d'Elèves remercie le Conseil Municipal pour le soutien apporté lors de la semaine de la lecture. Les enfants ont raconté Ligugé à travers des dessins, des poèmes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance  
et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 9 Janvier 2017 à 20 heures.